



L'assistance au retour volontaire et à la réintégration

pour les migrants retournant des Pays-Bas

Le DT&V et le retour volontaire

Dans le but de réaliser une société plus juste et plus sûre, il est important que les migrants sans permis de séjour aux Pays-Bas quittent le territoire. Selon la loi néerlandaise, le départ effectif du territoire relève de la responsabilité du migrant. Cependant, comme agence chargée de la mise en œuvre de la politique de retour néerlandaise, le Service du Rapatriement et du Départ (DT&V) du Ministère de la Justice et de la Sécurité et supervise le départ des migrants qui n'ont pas le droit de rester dans le pays.

Le DT&V stimule le retour volontaire comme l'option préférable pour toutes les parties concernées, en opposition à l'éloignement forcé ou au séjour illégal. C'est pourquoi le DT&V veut entrer en contact avec tous les migrants qui n'ont pas le droit de séjour ou qui ont exprimé leur volonté de retourner à leur pays d'origine. C'est également pourquoi le DT&V soutient l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des organisations non-gouvernementales (ONG) aux Pays-Bas pour venir également à la rencontre et à l'aide des migrants.

Travailler ensemble avec l'OIM et la société civile

Différents projets d'assistance au retour volontaire et la réintégration ont été créés par l'OIM et des ONG afin d'informer et assister les migrants en vue d'un retour volontaire au pays d'origine et une réintégration avec de bonnes perspectives pour l'avenir.

Trois niveaux de soutien aux migrants

Les projets d'assistance au retour volontaire et à la réintégration financés par le Gouvernement néerlandais offrent du soutien aux migrants sur trois niveaux:

L'assistance de base au retour volontaire facilite le retour effectif en:

- conseillant les migrants sur les possibilités d'assistance au retour volontaire et à la réintégration;
- assistant les migrants pour obtenir et payer des billets d'avion et des documents de voyage;
- donnant de l'argent de poche pour payer les premières nécessités après le retour;
- offrant des provisions spéciales pour les migrants vulnérables, à savoir les mineurs non-accompagnés, les victimes de trafic humain et les migrants à indication médicale sérieuse.

Le soutien à la réintégration, en plus de l'assistance de base, crée une perspective sur la réintégration sociale et économique dans le pays d'origine en:

- préparant les migrants au retour volontaire par moyen de cours d'autonomisation, de services de recherche familiale ainsi que de documents prouvant l'identité, de traduction de papiers officiels, de formation professionnelle et de rédaction d'un plan personnel de réintégration;
- assistant les migrants après le retour à la mise en œuvre de leur plan personnel de réintégration (création d'entreprise, recherche d'emploi, éducation, logement, ect.).

Le soutien complémentaire au retour des cas prioritaires

propose une incitation supplémentaire au retour volontaire pour des (catégories de) migrants bien spécifiques en proposant des solutions sur mesure dans le domaine de traitement intégral de dossier, de conseil et de soutien à la réintégration.

Plus de détails

L'**assistance de base au retour volontaire** est mise en oeuvre par l'OIM aux Pays-Bas, avec le soutien du DT&V, à travers le programme d'Assistance au Retour et à l'Emigration des Pays-Bas (Return and Emigration Assistance from the Netherlands, REAN). Le programme est accessible à tous les migrants venus de pays soumis à l'obligation de visa pour les Pays-Bas, venus en vue d'une résidence permanente et qui ne disposent pas de moyens suffisants pour organiser leur propre retour.

Vous trouverez des informations à jour (en anglais) sur le programme REAN ici: <http://www.iom-nederland.nl/en/voluntary-return/return-programme-rean>.

Le soutien à la réintégration est offert par l'OIM et plusieurs ONG basées aux Pays-Bas, y compris le Conseil néerlandais des réfugiés (VluchtelingenWerk Nederland), la fondation Bridge to Better (basée à Amsterdam), la fondation ROS (basée à Rotterdam), la fondation IETA (basée à Ter Apel), la fondation WereldWijd (basée à Maastricht) et la fondation Solid Road (basée à Nijmegen). Le soutien est accessible à tous les migrants qui remplissent les critères de l'assistance de base et retournent dans un pays récipiendaire d'aide au développement officiel (définition de l'OCDE).

A cause des pressions migratoires exceptionnelles du dernier temps, les migrants venant de pays de l'environnement immédiat de l'Union européenne sont exclus du soutien à la réintégration.

Le soutien complémentaire au retour des cas prioritaires peut être offert par le DT&V, plusieurs ONG et l'OIM aux Pays-Bas. Afin de répondre aux défis changeants selon l'actualité dans le domaine des migrations, des solutions sur mesure peuvent être offertes aux migrants particulièrement vulnérables et/ou prioritaires, y compris les mineurs non accompagnés et les familles avec enfants mineurs.

Vous trouverez un aperçu à jour (en anglais) de tous les projets offrant du soutien à la réintégration ici: <https://english.infoterugkeer.nl>.

L'assistance à la réintégration après le retour de migrants retournant des Pays-Bas sur une base non-volontaire

L'assistance à la réintégration après l'éloignement forcé

Les migrants qui ne quittent pas les Pays-Bas sur une base volontaire et qui, de ce fait, ne font pas appel à l'assistance offerte par le DT&V, l'OIM ou les ONG, sont éloignés du territoire néerlandais par la force. Cet éloignement est organisé par le DT&V.

Dans plusieurs pays d'origine, les migrants éloignés peuvent bénéficier d'assistance à la réintégration après être retournés. Ces services sont offerts dans le pays de destination par des prestataires locaux contractés par le DT&V dans le cadre du Réseau européen de réintégration (European Reintegration Network, ERIN), programme cofinancé par le Fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) de l'Union européenne. L'assistance vise à faciliter la réintégration durable dans le pays d'origine par des services de conseil et de référence, ainsi que par la détermination et mise en oeuvre d'un plan de réintégration personnalisé (création d'entreprise, recherche d'emploi, éducation, etc.).

Actuellement, les services d'ERIN pour les migrants retournant des Pays-Bas de façon non-volontaire sont disponibles en Afghanistan, au Bangladesh, en Guinée, en Inde, en Irak, en Côte d'Ivoire, au Népal, au Nigéria, au Pakistan, au Sénégal, en Somalie, au Sri Lanka et au Soudan.

Ceci est une publication de :
Service du Rapatriement et du Départ
Ministère de la Justice et de la Sécurité

L'assistance au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants retournant des Pays-Bas
Décembre 2017 | Publication no: 107431